



CA Moulins Communauté (Siren : 200071140)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Moulins
Arrondissement	Moulins
Département	Allier
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	05/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Pierre-André PERISSOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	8, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
Numéro et libellé dans la voie	BP 1625
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	03016 Moulins
Téléphone	04 70 48 54 54
Fax	04 70 48 54 49
Courriel	contact.agglo@agglo-moulins.fr
Site internet	www.agglo-moulins.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	67 161
Densité moyenne	50,12

Périmètre

Nombre total de communes membres : 44

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
03	Aubigny (210300091)	171
03	Arouër (210300117)	418
03	Avermes (210300133)	4 056
03	Bagneux (210300158)	336
03	Bessay-sur-Allier (210300257)	1 358
03	Besson (210300265)	783
03	Bresnay (210300398)	395
03	Bressolles (210300406)	1 157
03	Chapeau (210300547)	241
03	Château-sur-Allier (210300646)	181
03	Chemilly (210300737)	650
03	Chevagnes (210300745)	673
03	Chézy (210300760)	243
03	Coulandon (210300851)	706
03	Couzon (210300901)	310
58	Dornes (215801044)	1 473
03	Gannay-sur-Loire (210301198)	416
03	Garnat-sur-Engièvre (210301206)	722
03	Gennetines (210301214)	677
03	Gouise (210301248)	221
03	La Chapelle-aux-Chasses (210300570)	211
03	Le Veudre (210303095)	465
03	Limoise (210301461)	190
03	Lurcy-Lévis (210301552)	1 921
03	Lusigny (210301560)	1 746
03	Marigny (210301628)	210
03	Montbeugny (210301800)	683
03	Montilly (210301842)	513
03	Moulins (210301909)	20 117
03	Neuilly-le-Réal (210301974)	1 487
03	Neure (210301982)	188
03	Neuvy (210302006)	1 800
03	Paray-le-Frésil (210302030)	396
03	Pouzy-Mésangy (210302105)	409
03	Saint-Ennemond (210302295)	637
03	Saint-Léopardin-d'Augy (210302410)	413
03	Saint-Martin-des-Lais (210302451)	125
58	Saint-Parize-en-Viry (215802596)	151
03	Souigny (210302758)	1 838

03	Thiel-sur-Acolin (210302832)	1 114
03	Toulon-sur-Allier (210302865)	1 157
03	Trévol (210302907)	1 695
03	Villeneuve-sur-Allier (210303160)	1 089
03	Yzeure (210303210)	13 419

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 46

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
<i>lutte contre la pollution de l'air</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Autres actions environnementales
<i>- Réalisation, animation et mise en oeuvre d'une charte architecturale et paysagère. - Achat, aménagement, réhabilitation et exploitation de toute immobilisation corporelle (terrains, constructions,...) à des fins de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine local</i>
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
Sanitaires et social
- Activités sanitaires
<i>Protection de la santé des sportifs. Contrat local de santé. Participation à la cohérence régionale des actions de mise en oeuvre de la politique de santé publique impliquant l'intervention de partenaires publics ou privés</i>
- Action sociale
<i>Action sociale d'intérêt communautaire : L'intérêt communautaire est défini ainsi: la gestion et la mise en oeuvre du dispositif Programme de Réussite Educative (P.R.E.).</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale (ainsi que des dispositifs de lutte contre la délinquance et programmes d'actions définis dans le contrat de ville) prioritaires et le territoire communautaire dès lors que plusieurs communes sont concernées, visant l'accessibilité de l'ensemble des publics aux services en favorisant la mixité sociale dans toutes ses composantes. Le contrat de ville actuel ou le futur contrat urbain de cohésion sociale est la procédure de contractualisation : Les thématiques d'intervention portent aujourd'hui sur les domaines spécifiques suivants : insertion professionnelle, santé, logement, lien social, petite enfance, périscolaire, éducation, vieillissement, transports. Les actions d'animations ou

équipements de proximité visant exclusivement la population d'un seul quartier sont de compétence communale et peuvent élarger aux financements dédiés par le fonds interministériel à la ville dès lors que ces quartiers s'inscrivent dans le contrat. Le Fonds de Participation des Habitants sera le dispositif de proximité permettant de mener des actions de proximité pris en charge par les habitants. La cohérence des dispositifs repose sur une assistance coordonnée assurée par une maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale. Sont d'intérêt communautaire : - en matière de prévention de la délinquance : création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - en direction des jeunes : participation à la mission locale et au fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - la mise en œuvre et/ou le soutien d'actions visant à développer l'offre et l'accès à l'emploi : création d'une maison de l'emploi - le pilotage stratégique et la maîtrise d'ouvrage du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) des quartiers de Moulins sud et Yzeure Le Plessis tel que formalisé par la convention d'application du projet de rénovation urbaines de Moulins / Yzeure signée le 1er avril 2005.

- Contrat local de sécurité transports

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. **Observatoire politique locale du commerce et des activités commerciales**
Moulins Communauté étudiera l'opportunité de : créer un observatoire du commerce Organiser des conférences sur les problématiques commerciales et en particulier l'appropriation du digital B ? La définition d'un schéma d'aménagement commercial à l'échelle du territoire et son suivi, avec une attention particulière sur : Grands équilibres entre les coeurs d'agglomérations, ce, tre bocage et les implantations en périphérie Zones commerciales en général Documents d'urbanisme supra-communal (SCOT) C ? L'accompagnement des communes (ingénierie, études) à la démarche de redynamisation commerciales de centre bourgs et centres villes D ? La maîtrise d'ouvrage d'opérations de restructuration d'ilots commerciaux en partenariat avec les opérateurs institutionnels de territoire dans le cadre de la convention du dispositif « coeur de ville » E ? L'intégration du commerce le cas échéant, dans le volet économique et emploi du contrat de ville. promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
d' Intérêt communautaire (défini) - d' Intérêt communautaire (défini)

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Accompagnement d'actions d'implantation et de développement de l'enseignement supérieur, par le biais de convention à conclure avec l'Etat et les autorités académiques.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Actions de communication et de promotion du territoire et de la communauté de communes : édition d'un journal de pays, création d'un site Internet... - Participation ou organisation d'activités ou de manifestations culturelles ou sportives dont le rayonnement s'étend au moins sur 3 communes membres de la communauté de communes

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Moulins Communauté assure le rôle de structure porteuse du GAL « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » tel qu'il est défini dans la convention entre le Groupe d'Action Locale, l'autorité de gestion du FEADER et l'organisme payeur relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du programme de développement rural de la région Auvergne Rhône Alpes . Afin de mettre en œuvre la stratégie de développement du GAL, l'EPCI a entre autres pour missions de : - Coordonner le programme (programmation, suivi, évaluation, gestion administrative et financière en lien avec l'autorité de gestion) - Favoriser la mobilisation, la concertation et la sensibilisation de tous les acteurs concernés - Assurer l'animation du programme LEADER. - Soutenir et promouvoir les initiatives émergentes du territoire qui seront en cohérence avec la stratégie locale de développement du GAL

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Sont d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concerté à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou tertiaire.

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences de la communauté de communes.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

** Transports urbains (loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 sur les transports intérieurs, titre II, chapitre 2, sous réserve des dispositions de l'article 46). Gestion et entretien d'un mini bus*

- Transport scolaire

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Notamment : - Réflexion et action pour une maîtrise raisonnée de l'agriculture (structure, qualité, environnement)- Actions en faveur de l'accueil en milieu rural

- Plans de déplacement urbains

- Etudes et programmation

- Elaboration du projet de territoire du pays de Lévis et conduite des actions inscrites au projet de territoire.- Participation à des procédures contractuelles de développement et d'aménagement du territoire (contrat d'intercommunalité avec le conseil général de l'Allier, contrat de territoire avec la région Auvergne...)- Réflexion et préparation en partenariat avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale d'une charte de développement dépassant le cadre de la communauté notamment dans le cadre des pays.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire au titre des actions de développement économique - les missions d'accueil, d'information et de promotion touristiques- la promotion et mise en œuvre du balisage des sentiers de randonnées sur le territoire communautaire- la participation à l'organisation de manifestations d'animation touristique présentant un intérêt économique dans le cadre de conventions d'objectifs ou de partenariat : o la foire médiévale de Souvigny o les envolades bourbonnaises de Montbeugny- la création d'un produit touristique d'itinérance sur le thème BOURBON sous maîtrise d'ouvrage conjointe de Moulins communauté et de la communauté de communes en bocage bourbonnais. - Pays d'art et d'histoire

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

d'intérêt communautaire (défini)

- Politique du logement social

d'intérêt communautaire (défini)

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

intérêt communautaire (défini)

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Mise en place, réalisation et suivi d'actions concourant à la réhabilitation, la restauration et l'amélioration de l'habitat dans le cadre des dispositifs existants (OPAH, PIG...).

- Amélioration du parc immobilier bâti

intérêt communautaire (défini)

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)

Mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre sur le territoire communautaire sous réserve que le conseil communautaire en fasse la demande.

Autres

- Gestion d'un centre de secours

Gros entretien et aménagement de la caserne des sapeurs pompiers du Veurdre

- NTIC (Internet, câble...)

3) Soutien au projet de très haut débit sur le territoire de Moulins Communauté, réseaux et services locaux de communication électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT comprenant notamment : Etablir sur leur territoire des infrastructures passives (idem art L 1511-6) et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. Etablir sur leur territoire des réseaux et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs indépendants Etablir et exploiter sur leur territoire des réseaux de télécommunications au sens du 3° et du 15° de l'article 32 du code des postes et télécommunications. Fournir des services de télécommunications aux utilisateurs finals. 4) Les actions tendant à mettre en place un réseau permettant le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1er à 3ème du II de l'article 1er de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- Autres

Ouvrages structurants : 2ème pont sur l'Allier à Moulins et ses aménagements annexes

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
03	SIVOM eau et assainissement de Nord-Allier (200082360)	SM fermé	15 080
58	SM "Nièvre Numérique" (200002400)	SM ouvert	289 658
03	SIVOM eau et assainissement Rive Gauche Allier (200092526)	SM fermé	16 441
03	SIVOM à la carte eau et assainissement de la Sologne Bourbonnaise (200092781)	SM fermé	38 861
03	SM de collecte et de traitement des ordures ménagères Nord Allier (SICTOM Nord Allier) (250300217)	SM fermé	86 414
03	Syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE03) (250300233)	SM fermé	347 780

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)